

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

SUPRA HOLDING

PRÉSENTÉE PAR



CORPORATE FINANCE

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES
DE SUPRA HOLDING**



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

Le présent document relatif aux autres informations de la société Supra Holding a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 19 février 2013, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Supra Holding.

Le présent document est établi dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par la société Supra Holding et visant les actions de la société Supra. Il complète la note d'information conjointe des sociétés Supra Holding et Supra, visée par l'AMF le 19 février 2013 sous le n°13-040.

Le présent document et la note d'information conjointe des sociétés Supra Holding et Supra sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de Supra Holding (31 avenue de l'Opéra - 75001 Paris) et d'OdDO Corporate Finance (12 boulevard de la Madeleine - 75009 Paris).

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	- 3 -
1. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE SUPRA HOLDING	- 3 -
1.1 Renseignements d'ordre général concernant Supra Holding.....	- 3 -
1.2 Renseignements concernant le capital de Supra Holding.....	- 4 -
1.3 Organigramme du groupe Supra.....	- 7 -
1.4 Gouvernance et contrôle de Supra Holding.....	- 8 -
1.5 Description des activités de Supra Holding.....	- 8 -
1.6 Informations financières concernant Supra Holding.....	- 10 -
1.7 Coûts et financement de l'Offre et de la mise en œuvre du retrait obligatoire.....	- 13 -
2. ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT ...	- 13 -

PREAMBULE

Le présent document relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Supra Holding, société par actions simplifiée au capital de 399.077,50 € dont le siège social est situé 31 avenue de l'Opéra - 75001 Paris, immatriculée sous le numéro 529 571 986 au registre du commerce et des sociétés de Paris (ci-après « **Supra Holding** ») est établi dans le cadre de l'offre publique de retrait (ci-après l'« **Offre** ») suivie d'un retrait obligatoire, initiée par cette société en application des articles 236-3 et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF sur les actions de la société Supra, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 923.652 € divisé en 3.078.840 actions dont le siège social est situé 28, rue du Général Leclerc - 67210 Obernai, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saverne sous le numéro 675 880 710, et dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché NYSE Euronext Paris (ISIN : FR0000032567) (ci-après la « **Société** » ou « **Supra** »).

L'Offre porte sur l'ensemble des actions de la Société en circulation non détenues, directement ou indirectement, par Supra Holding à la date du dépôt du projet d'Offre, soit 137.605 actions Supra, représentant 4,47 % du capital et, avant l'opération, 4,50 % des droits de vote.

Le détail du contexte et les modalités de l'Offre sont décrites dans la note d'information conjointe des sociétés Supra Holding et Supra, visée par l'AMF le 19 février 2013 sous le n°13-040.

L'initiateur a précisé qu'à l'issue de l'Offre, en application des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, il mettrait immédiatement en œuvre une procédure de retrait obligatoire par transfert des actions non présentées à l'Offre, moyennant une indemnisation de 3,67 € par action Supra égale au prix de l'Offre, étant précisé que l'indemnisation versée dans le cadre du retrait obligatoire est, pour sa part, nette de tous frais.

1. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE SUPRA HOLDING

1.1 Renseignements d'ordre général concernant Supra Holding

1.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'initiateur de l'Offre est « Supra Holding » ⁽¹⁾.

1.1.2 Forme juridique

Supra Holding est une société par actions simplifiée de droit français.

1.1.3 Siège social

Le siège social de Supra Holding est situé 31 avenue de l'Opéra - 75001 Paris.

1.1.4 Registre du commerce et des sociétés

Supra Holding est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 571 986.

⁽¹⁾ Anciennement dénommée « Perceva Holding », la dénomination sociale de l'initiateur de l'Offre a été modifiée par décision de l'assemblée générale des associés en date du 9 novembre 2011.

1.1.5 Durée

Supra Holding a été immatriculée le 13 janvier 2011.

Sauf prorogation ou dissolution anticipée, Supra Holding a une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans qui court à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 12 janvier 2110.

1.1.6 Objet social

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger ⁽²⁾ :

- l'acquisition, la souscription, la détention et la gestion de toutes actions et de tous autres titres de Supra ;
- toutes prestations de service en matières administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit de Supra ou de ses filiales ; et
- généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter le fonctionnement ou le développement.

1.1.7 Exercice social

L'exercice social de Supra Holding commence le 1^{er} avril et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

Par exception, le premier exercice a commencé le jour de l'immatriculation de Supra Holding, le 13 janvier 2011, et a pris fin le 31 mars 2012.

1.2 Renseignements concernant le capital de Supra Holding

1.2.1 Répartition du capital et des droits de vote

Lors de sa constitution, le capital social de Supra Holding était fixé à 5.000 €, divisé en 5.000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'1 € détenues en totalité par le fonds commun de placement à risques France Special Situations Fund I, dont la société de gestion est Perceva, société par actions simplifiée au capital de 272.225 € dont le siège social est situé 31 avenue de l'Opéra - 75001 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 500 208 152 (France Special Situations Fund I étant ci-après dénommé « **Perceva** »).

Dans le cadre de la prise de contrôle de Supra par Supra Holding, le capital de Supra Holding a évolué de la manière suivante :

- le 9 novembre 2011, l'associé unique de Supra Holding a décidé de diviser la valeur nominale des actions Supra de 1 à 0,10 € et augmenté corrélativement le nombre d'actions de 5.000 à 50.000 ;
- le 9 novembre 2011, l'associé unique de Supra Holding a décidé d'augmenter le capital social par apport en numéraire d'un montant de 60.627,60 €, pour le porter de 5.000 € à 65.627,60 €, par l'émission de 606.276 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €. A l'issue de cette opération, le capital social et les droits de vote de Supra Holding étaient répartis comme suit :

⁽²⁾ Tel que modifié par décision de l'assemblée générale des associés de Supra Holding en date du 9 novembre 2011.

Actionnaires	Nb actions	% capital	Nb droits de vote	% droits de vote
Perceva	656.276	100 %	656.276	100 %
Total	656.276	100 %	656.276	100 %

- le 9 novembre 2011, l'associé unique de Supra Holding a décidé, sur présentation du rapport du commissaire aux apports désigné par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Paris en date du 3 octobre 2011, d'augmenter le capital social d'un montant de 27.958,20 €, pour le porter de 65.627,60 € à 93.585,80 €, par l'émission de 279.582 actions nouvelles attribuées à EDF Energies Nouvelles Réparties, société anonyme au capital de 400.190.200 € dont le siège social est situé 100, Esplanade du Général de Gaulle - 92932 Paris la Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 608 574 (« **EDF ENR** »), et ce en rémunération de l'apport en nature, par cette dernière à Supra Holding, de 256.969 actions Supra. A l'issue de cette opération, le capital social et les droits de vote de Supra Holding étaient répartis comme suit :

Actionnaires	Nb actions	% capital	Nb droits de vote	% droits de vote
Perceva	656.276	70,13 %	656.276	70,13 %
EDF ENR	279.582	29,87 %	279.582	29,87 %
Total	935.858	100 %	935.858	100 %

- le 22 février 2012, EDF ENR a décidé d'exercer une promesse d'achat que lui avait consentie Perceva aux termes d'un pacte d'associés relatif à Supra Holding conclu en date du 9 novembre 2011 et a, en conséquence, cédé à Perceva l'intégralité de sa participation au capital de Supra Holding pour un prix forfaitaire d'1 €. A l'issue de cette opération, le capital social et les droits de vote de Supra Holding étaient répartis comme suit :

Actionnaires	Nb actions	% capital	Nb droits de vote	% droits de vote
Perceva	935.858	100 %	935.858	100 %
Total	935.858	100 %	935.858	100 %

- le 28 novembre 2012, l'associé unique de Supra Holding a (i) constaté le remboursement des 169.500 obligations remboursables en actions de 10 € de valeur nominale chacune (les « **ORA** ») qui avaient été émises le 9 novembre 2011, soit la totalité des ORA en circulation, par l'émission de 963.068 actions nouvelles pour les 169.500 ORA en circulation et (ii) décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 204.119,10 €, pour le porter de 194.958,40 € à 399.077,50 €, par l'émission de 2.041.191 actions ordinaires de 0,10 € de valeur nominale chacune, et ce avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit de l'associé unique, puis constaté la souscription de la totalité desdites actions par Perceva et sa libération par voie de compensation avec une créance en compte courant détenue à l'encontre de la société.

Depuis cette opération, le capital social et les droits de vote de Supra Holding sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nb actions	% capital	Nb droits de vote	% droits de vote
Perceva	3.990.775	100 %	3.990.775	100 %
Total	3.990.775	100 %	3.990.775	100 %

1.2.2 Autres informations relatives au capital social

a) Montant du capital social

Suite aux opérations décrites au paragraphe 1.2.1, le capital social de Supra Holding s'élève à ce jour à 399.077,50 €, divisé en 3.990.775 actions ordinaires d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune, de même catégorie, libérées en totalité lors de leur souscription.

b) Forme des actions

Les actions de Supra Holding sont nominatives.

Leur propriété résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur des comptes tenus à cet effet par Supra Holding dans les conditions et modalités prévues par la loi.

c) Cession des actions

Conformément aux statuts de Supra Holding : « *les cessions d'actions et des autres titres de [Supra Holding] s'effectuent librement sous réserve des stipulations contenues dans tout pacte le cas échéant conclu entre les associés de la Société* ».

Toute transmission d'actions ou d'autres titres de Supra Holding s'opère par virement de compte à compte sur production d'un ordre de mouvement. Elle n'est opposable à Supra Holding qu'après inscription dans le registre des mouvements de titres.

d) Instruments financiers non représentatifs du capital

A la date du présent document, Supra Holding n'a émis aucun instrument financier non représentatif du capital.

e) Autres titres donnant accès au capital

Suite à la sortie d'EDF ENR du capital de Supra Holding, l'associé unique a décidé, le 28 novembre 2012, d'autoriser le remboursement anticipé des ORA. Après modification du contrat d'émission, ce remboursement a été constaté à la même date, comme indiqué au paragraphe 1.2.1 ci-avant, à raison de 963.068 actions nouvelles émises pour la totalité des 169.500 ORA.

A la date des présentes, il n'existe plus aucune ORA en circulation.

f) Droits attribués aux actions

Toute action donne droit dans les bénéfices et l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente. Les associés de Supra Holding ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

g) Dividendes

La politique de distribution de dividendes de Supra Holding est déterminée par ses organes sociaux en fonction des capacités distributives, de la situation financière et des besoins financiers de Supra Holding et de Supra. Aucun dividende n'a été distribué à ce jour.

1.2.3 Présentation de l'associé de contrôle de Supra Holding

Supra Holding est contrôlée de manière exclusive par le fonds commun de placement à risques France Special Situation Fund I, dont la société de gestion est Perceva, société indépendante contrôlée par ses dirigeants et agréée par l'AMF sous le numéro GP-08000039.

Perceva est spécialisée dans le soutien et l'accompagnement d'entreprises françaises devant faire face à des environnements opérationnels ou financiers complexes. Elle opère en tant que société de gestion et gère à ce jour un total d'actifs de 150 M€, collectés auprès d'une quinzaine d'investisseurs institutionnels.

Perceva est un partenaire à long terme de ses participations et travaille, dans le cadre de sa politique d'investissement, à construire des solutions respectant l'équilibre nécessaire entre les différents acteurs clés de l'entreprise.

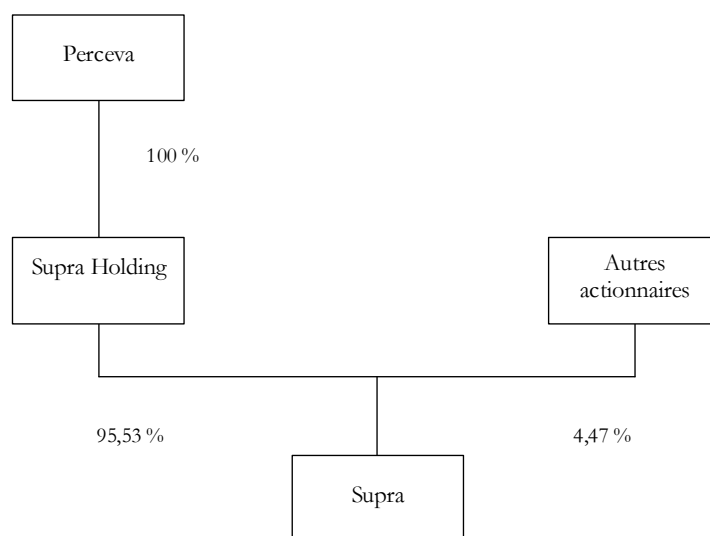
A ce jour, Perceva détient les participations suivantes :

- BEHM International (fabricant de semi-remorques) ;
- Dalloyau (traiteur, gastronomie et pâtisserie) ;
- Shark (fabricant de casques de moto) et Trophy (fabricant d'équipements et accessoires moto) ;
- Mariteam (mareyage, logistique et fourniture de produits de la mer) ;
- Supra (fabrication, commercialisation et maintenance d'appareils de chauffage) ; et
- BPI (conseil en ressources humaines).

Perceva est par ailleurs membre de l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC).

1.3 Organigramme du groupe Supra

A la date des présentes, l'organigramme du groupe Supra est le suivant :



1.4 Gouvernance et contrôle de Supra Holding

1.4.1 Gouvernance de Supra Holding

Les statuts de Supra Holding prévoient que la société est dirigée par un président désigné à la majorité simple des associés, assisté le cas échéant d'un ou plusieurs directeurs généraux nommés dans les mêmes conditions que le président.

Le 10 janvier 2013, M. Michel Collin, né le 27 avril 1955 à Langres et demeurant 16, rue de la Moyenne Corniche – 67210 Obernai a été nommé président de Supra Holding en remplacement de M. Dominique Henneresse, démissionnaire. A ce jour, il n'a pas été procédé à la nomination de directeurs généraux.

La direction de Supra Holding est en outre supervisée par un conseil de surveillance, composé de cinq (5) membres au plus désignés à la majorité simple des associés de Supra Holding.

L'assemblée générale des associés de Supra Holding réunie le 9 novembre 2011 a nommé en qualité de premiers membres du conseil de surveillance de Supra Holding, pour une durée indéterminée :

- M. Jean-Louis Grevet, né le 5 mai 1962 à Antony (92) ;
- M. Franck Kelif, né le 10 mars 1975 à Ivry-sur-Seine (94) ; et
- Perceva.

Les membres du conseil de surveillance identifiés ci-dessus sont restés en place depuis lors.

Les décisions des associés de Supra Holding sont prises à la majorité simple. Par exception les décisions suivantes requièrent l'unanimité : l'augmentation des engagements des associés, la modification de l'objet social de Supra Holding, la transformation de Supra Holding, ainsi que la dissolution ou la liquidation de Supra Holding ou de Supra, et la décision de poursuivre ou non l'activité de Supra Holding en application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce.

1.4.2 Contrôle de Supra Holding

Le contrôle de Supra Holding est effectué par un ou plusieurs commissaires aux comptes, titulaires et suppléants, dans les conditions fixées par la loi. Les commissaires aux comptes sont nommés pour une durée de six (6) exercices. Leurs fonctions expirent après les décisions des associés statuant sur les comptes du sixième exercice.

Les commissaires aux comptes titulaires sont à la date des présentes le cabinet Constantin Associés (185, avenue Charles de Gaulle - 92524 Neuilly-sur-Seine, RCS Nanterre 642 010 045) et le cabinet Mazars (20 avenue de la Paix - 67080 Strasbourg, RCS Strasbourg 348 600 990).

Les commissaires aux comptes suppléants sont à la date des présentes le cabinet Cisane (185, avenue Charles de Gaulle - 92524 Neuilly-sur-Seine, RCS Nanterre 398 478 750) et le cabinet Mazars Fiduco (20 avenue de la Paix - 67080 Strasbourg, RCS Strasbourg 568 503 478).

1.5 Description des activités de Supra Holding

1.5.1 Principales activités

Conformément à son objet social, la principale activité de Supra Holding est la détention et la gestion de titres de Supra. A ce jour, et depuis la réalisation des opérations ci-après, Supra Holding détient 95,53 % du capital social et 95,50 % des droits de vote de Supra. L'historique de l'acquisition par Supra Holding de Supra est le suivant :

Le 9 novembre 2011, en application d'un contrat de cession d'actions, d'un traité d'apport en nature et d'un protocole d'investissement conclus entre (i) Supra Holding, (ii) Perceva et/ou (iii) EDF ENR :

- EDF ENR a cédé à Supra Holding 639.960 actions Supra au prix de 10,88 € par action, soit un prix total de 6.962.764,80 € ;
- Perceva a mis à disposition de Supra Holding, par voie de souscription d'actions de Supra Holding et d'obligations remboursables en actions de Supra Holding, un montant en numéraire permettant notamment de financer l'acquisition desdites actions par Supra Holding auprès d'EDF ENR ; et
- EDF ENR a apporté à Supra Holding le solde de sa participation dans Supra, soit 256.969 actions, sur la base d'une valorisation de 10,88 € par action, cet apport étant rémunéré par l'émission d'actions ordinaires Supra Holding.

A cette date, Supra Holding détenait 896.929 actions Supra représentant 81,29 % du capital social et 81,20 % des droits de vote, et Supra Holding était détenu par Perceva à hauteur de 70,13 % et par EDF ENR à hauteur de 29,87 %.

Les opérations mentionnées ci-dessus ayant conduit Supra Holding à détenir plus de 30 % des titres de capital et des droits de vote de Supra, une offre publique d'achat simplifiée libellée au prix de 10,88 € par action a été initiée par Supra Holding sur les titres de Supra en date du 16 décembre 2011, conformément aux articles 234-2 et suivants du règlement général de l'AMF. L'offre publique d'achat a fait l'objet d'une décision de conformité de l'AMF en date du 13 décembre 2011 et la note d'information de l'Initiateur ainsi que la note en réponse de Supra ont été publiées sur le site de l'AMF sous la référence 211C2229.

A la date de clôture de l'offre publique, soit le 30 décembre 2011, Supra Holding a acquis 29.330 actions supplémentaires de Supra et porté sa participation à 83,9 % du capital social et des droits de vote.

Le 22 février 2012, EDF ENR a décidé d'exercer une promesse d'achat que lui avait consentie Perceva aux termes notamment d'un pacte d'associés relatif à Supra Holding conclu en date du 9 novembre 2011 et a, en conséquence, cédé à Perceva l'intégralité de sa participation au capital de Supra Holding pour un prix forfaitaire d'un euro. Depuis cette date, Perceva détient 100 % du capital et des droits de vote de Supra Holding.

Le 27 juin 2012, l'assemblée générale des actionnaires de Supra a constaté que les capitaux propres étaient inférieurs à la moitié du capital social et a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société. Elle a en outre décidé une réduction de capital motivée par les pertes de l'exercice clos le 31 mars 2012, par diminution de la valeur nominale des 1.103.378 actions composant le capital social de Supra. Le capital social de la Société a ainsi été ramené de 1.682.088,91 € à 331.013,40 €, divisé en 1.103.378 actions de 0,30 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Le 23 juillet 2012, faisant usage des pouvoirs qui lui avaient été conférés par l'assemblée générale de la Société en date du 27 juin 2012, le directoire de Supra a annulé la totalité des 24.538 actions auto-détenues de sorte que le capital social a été porté à 323.652 €.

Le 15 novembre 2012, Financière de l'Echiquier, société anonyme au capital de 10.000.000 € dont le siège social est situé 53 avenue d'Iéna - 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Paris sous le numéro 352 045 454 a cédé à Supra Holding un bloc de 98.141 actions représentant environ 9,1 % du capital et des droits de vote de Supra, au prix de 3,50 € par action.

Le 27 novembre 2012, Supra Holding a souscrit 1.916.835 actions nouvelles de Supra dans le cadre d'une augmentation de capital décidée par le directoire en date du 8 novembre 2012, sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 juin 2012. Dans le cadre de cette opération, le capital social de Supra a été augmenté d'un montant de 600.000 € par l'émission de 2.000.000 actions nouvelles de 0,30 € de valeur nominale chacune assortie d'une prime d'émission de 3,20 € par action, soit un prix de 3,50 € par action, une prime d'émission globale de 6.400.000 € et un apport total de 7.000.000 €. L'opération a fait l'objet du prospectus ayant reçu le visa n° 12-537 de l'AMF le 9 novembre 2012.

Après que le directoire de Supra ait constaté, le 10 décembre 2012, la réalisation effective de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, Supra Holding a déclaré à la même date (i) à titre de régularisation, avoir franchi à la hausse, le 15 novembre 2012, le seuil de 90 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir à cette date 1.024.400 actions Supra représentant 94,95 % du capital et 94,85 % des droits de vote et (ii) avoir franchi à la hausse, le 10 décembre 2012, le seuil de 95 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir à cette date 2.941.235 actions représentant 95,53 % du capital et 95,50 % des droits de vote.

La participation de Supra Holding dans Supra est depuis lors restée inchangée.

Dans le cadre de la détention des actions Supra, Supra Holding peut exercer des activités nécessaires à la gestion de sa participation et pourrait, le cas échéant, être amenée à rendre des prestations de services (administratifs, financiers, comptables, commerciaux, informatiques ou de gestion) au profit de cette société ou de ses filiales.

Il est précisé que Supra Holding ne détient pas d'autre participation que celle détenue dans Supra.

1.5.2 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de Supra Holding, il n'existe, à la date de dépôt du présent document, aucun litige ou fait exceptionnel autre que le dépôt de l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de Supra Holding.

1.5.3 Effectifs

A la date de dépôt du présent document, Supra Holding n'emploie pas de personnel en raison de sa qualité de société holding.

1.6 Informations financières concernant Supra Holding

Un résumé des comptes sociaux et consolidés de Supra Holding au 31 mars 2012, date de clôture du 1^{er} exercice social ou consolidé, selon le cas, figure ci-après :

SUPRA HOLDING

BILAN ACTIF

en K€	2011 /12			/
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Autres participations	10 078	5 039	5 039	
ACTIF IMMOBILISE	10 078	5 039	5 039	
Autres créances	233		233	
Disponibilités	143		143	
Charges constatées d'avance	7		7	
ACTIF CIRCULANT	383		383	
TOTAL GENERAL	10 462	5 038	5 423	

BILAN PASSIF

	2011 /12	/
CAPITAUX PROPRES	3 571	
AUTRES FONDS PROPRES	1 705	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Dettes fournisseurs et divers	147	
DETTES	147	
TOTAL GENERAL	5 423	

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

en K€	2011 /12 (15 mois)			/
	France	Export	Total	
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS			0	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			0	
Autres achats et charges externes			735	
Impôts, taxes et assimilés			15	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			750	
RESULTAT D'EXPLOITATION			-750	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			5 038	
Intérêts et charges assimilées			10	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			5 049	
RESULTAT FINANCIER			-5 049	
RESULTAT COURANT			-5 799	
RESULTAT EXCEPTIONNEL			0	
RESULTAT NET			-5 799	

SUPRA CONSOLIDATION

BILAN ACTIF

Intitulés	2012			Net
	Brut	Amortissements Provisions	Net	
ACTIF IMMOBILISE	28 810	21 506	7 304	
ACTIF CIRCULANT	24 643	2 985	21 657	
<u>Comptes de régularisations</u>	389		389	
TOTAL GENERAL	24 671	3 007	28 961	

BILAN PASSIF

Intitulés	2012	
CAPITAUX PROPRES	-917	
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)	-917	
INTERETS MINORITAIRES	0	
AUTRES FONDS PROPRES	1 705	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 566	
DETTES	20 607	
TOTAL GENERAL	28 961	

SUPRA CONSOLIDATION

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

	2012			
	France	Export	Total	
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	15 427	2 570	17 996	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			19 464	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			31 627	
RESULTAT D'EXPLOITATION			-12 163	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			7	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			-134	
RESULTAT FINANCIER			-126	
RESULTAT COURANT			-12 290	
RESULTAT EXCEPTIONNEL			46	
BENEFICE ou PERTE			-12 045	
Intérêts minoritaires			-1 798	
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)			-10 247	
Résultat par action			-12,20	
Résultat par action dilué (effet des ORA)			-1,28	

1.7 Coûts et financement de l'Offre et de la mise en œuvre du retrait obligatoire

Le montant maximum de l'Offre (hors frais liés à l'opération) est de 505.010 €, correspondant à l'acquisition de 137.605 actions Supra au prix unitaire de 3,67 €, étant précisé que la totalité des actions Supra apportées à l'Offre ou transférées dans le cadre du retrait obligatoire seront acquises par Supra Holding.

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés dans le cadre de l'Offre et du retrait obligatoire par Supra Holding, y compris les honoraires et frais de ses conseils financiers, juridiques et comptables ainsi que les frais de publicité, est estimé à environ 250 K€ (hors taxes).

Le coût total maximum de l'Offre et du retrait obligatoire est ainsi estimé à environ 760 K€ et sera financé par Supra Holding au moyen de fonds propres.

Le financement de cette Offre et du retrait obligatoire ne devrait pas avoir d'incidence sur les actifs, l'activité ou les résultats de Supra Holding.

2. ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 19 février 2013 et qui sera diffusé le 20 février 2013, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par la société Supra Holding et visant les actions de la société Supra.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

M. Michel Collin
Président de Supra Holding